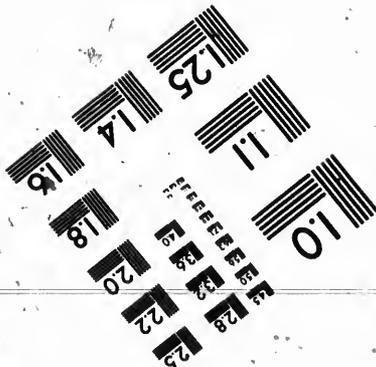
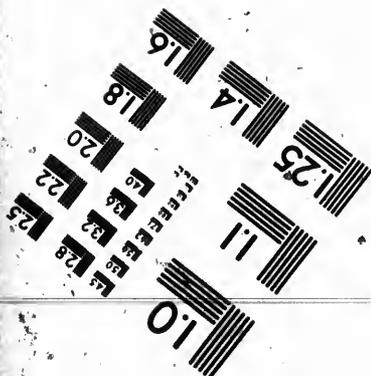
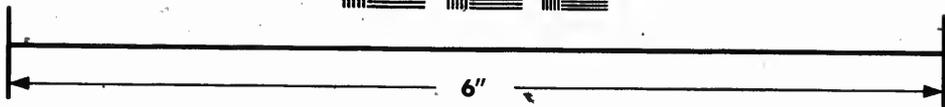
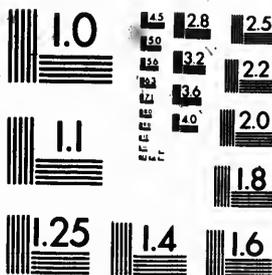


**IMAGE EVALUATION
TEST TARGET (MT-3)**



**Photographic
Sciences
Corporation**

23 WEST MAIN STREET
WEBSTER, N.Y. 14580
(716) 872-4503

125
22

**CIHM
Microfiche
Series
(Monographs)**

**ICMH
Collection de
microfiches
(monographies)**



Canadian Institute for Historical Microreproductions / Institut canadien de microreproductions historiques

© 1992

Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for filming. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of filming, are checked below.

L'Institut a microfilmé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de filmage sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers/
Couverture de couleur
- Covers damaged/
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated/
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing/
Le titre de couverture manque
- Coloured maps/
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black)/
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations/
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material/
Relié avec d'autres documents
- Tight binding may cause shadows or distortion
along interior margin/
La reliure serrée peut causer de l'ombre ou de la
distorsion le long de la marge intérieure
- Blank leaves added during restoration may appear
within the text. Whenever possible, these have
been omitted from filming/
Il se peut que certaines pages blanches ajoutées
lors d'une restauration apparaissent dans le texte,
mais, lorsque cela était possible, ces pages n'ont
pas été filmées.

- Coloured pages/
Pages de couleur
- Pages damaged/
Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated/
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached/
Pages détachées
- Showthrough/
Transparence
- Quality of print varies/
Qualité inégale de l'impression
- Continuous pagination/
Pagination continue
- Includes index(es)/
Comprend un (des) index

Title on header taken from: /
Le titre de l'en-tête provient:

- Title page of issue/
Page de titre de la livraison
- Caption of issue/
Titre de départ de la livraison
- Masthead/
Générique (périodiques) de la livraison

Additional comments: / There are some creases in the middle of the pages.
Commentaires supplémentaires:

This item is filmed at the reduction ratio checked below /
Ce document est filmé au taux de réduction indiqué ci-dessous.

10X	12X	14X	16X	18X	20X	22X	24X	26X	28X	30X	32X
<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>								

The copy filmed here has been reproduced thanks to the generosity of:

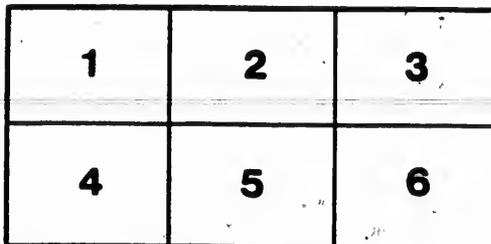
Manuscript Division,
National Archives of Canada

The images appearing here are the best quality possible considering the condition and legibility of the original copy and in keeping with the filming contract specifications.

Original copies in printed paper covers are filmed beginning with the front cover and ending on the last page with a printed or illustrated impression, or the back cover when appropriate. All other original copies are filmed beginning on the first page with a printed or illustrated impression, and ending on the last page with a printed or illustrated impression.

The last recorded frame on each microfiche shall contain the symbol \rightarrow (meaning "CONTINUED"), or the symbol ∇ (meaning "END"), whichever applies.

Maps, plates, charts, etc., may be filmed at different reduction ratios. Those too large to be entirely included in one exposure are filmed beginning in the upper left hand corner, left to right and top to bottom, as many frames as required. The following diagrams illustrate the method:



L'exemplaire filmé fut reproduit grâce à la générosité de:

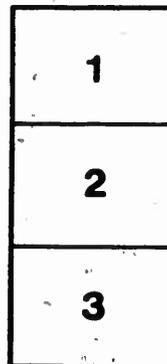
Division des manuscrits,
Archives nationales du Canada

Les images suivantes ont été reproduites avec le plus grand soin, compte tenu de la condition et de la netteté de l'exemplaire filmé, et en conformité avec les conditions du contrat de filmage.

Les exemplaires originaux dont la couverture en papier est imprimée sont filmés en commençant par le premier plat et en terminant soit par la dernière page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration, soit par le second plat, selon le cas. Tous les autres exemplaires originaux sont filmés en commençant par la première page qui comporte une empreinte d'impression ou d'illustration et en terminant par la dernière page qui comporte une telle empreinte.

Un des symboles suivants apparaîtra sur la dernière image de chaque microfiche, selon le cas: le symbole \rightarrow signifie "A SUIVRE", le symbole ∇ signifie "FIN".

Les cartes, planches, tableaux, etc., peuvent être filmés à des taux de réduction différents. Lorsque le document est trop grand pour être reproduit en un seul cliché, il est filmé à partir de l'angle supérieur gauche, de gauche à droite, et de haut en bas, en prenant le nombre d'images nécessaire. Les diagrammes suivants illustrent la méthode.



65 E

CHEMIN DE BLANFORD, ANNONCE.—

Les soussignés, commissaires, nommés en vertu de l'acte de la 10e Geo. IV, chapitre 13, intitulé : "Acte pour pourvoir plus efficacement et améliorer les communications intérieures," recevront des propositions par écrit pour l'ouverture et confection d'un chemin, à partir de la ligne de profondeur de la seigneurie de Gentilly, à aller à la rivière Béancour, et passant entre les 1er et 2e rangs du township de Blanford, jusqu'au 29e lot inclusivement, et de là entre les 4e et 5e lots des 10e et 11e rangs, formant en tout une longueur de trois lieues et quarante-neuf arpens, ou environ.

La largeur du chemin sera de dix-huit pieds, dont deux ou trois, suivant le besoin, pour un fossé coulé au chemin, et quinze pour le chemin, il sera fait un découvert de dix-huit pieds de chaque côté, où les arbres seront coupés à deux pieds et demi de terre, et ensuite rangés en haie, de manière à n'obstruer ni le chemin ni les fossés, et dans les endroits bas et difficiles à égoutter, il y aura un fossé parallèle au premier, du côté opposé et à la distance de trente pieds, et dans le centre de ces trente pieds, seront placés les principaux ponts dont il est parlé ci-après.

Le chemin sera fait, soit au centre du terrain réservé pour cet objet, soit sur l'un ou l'autre côté, ou alternativement suivant que les commissaires le jugeront convenable; le chemin et les fossés seront alignés dans toute la longueur, excepté toute-fois à l'approche des rivières et ruissaux, ainsi qu'à l'intersection de quelques collines où les commissaires pourront trouver convenable de dévier de cet alignement; les déviations seront mesurées et payées *ex prorata* du reste du chemin.

Dans les endroits humides et savenneux, le chemin sera, au choix des commissaires, soit pavé en bois brut, d'au moins quatre pouces de diamètre au petit bout, et de quatorze pieds de longueur, chaque morceau posé soigneusement, à plomb, l'un contre l'autre et sans intervalle, ou bien sera pavé sur une semblable largeur de quatorze pieds, en fascines, par paquet bien liés et mesurant deux pouces de diamètre aux liens, et toute la terre des fossés sera étendue dans le centre du chemin et par-dessus le pavé ou les fascines où il y en aura. S'il y a une différence entre le côté du pavé et celui d'avec celui en fascines, cette différence sera mentionnée dans les propositions.

Les fossés seront de trois pieds de largeur sur autant de profondeur dans toute la partie du chemin qu'il sera nécessaire de paver et partout ailleurs deux pieds de largeur sur deux de profondeur, plus ou moins selon que le terrain l'exigera; et pour faciliter l'égout, ils traverseront le chemin où la pente du terrain le rendra utile; il sera aussi fait des saignées latérales, où besoin sera pour que les eaux aient leur cours dans toute l'étendue du chemin.

Les arbres avec leurs racines ainsi que les roches nuisibles, seront enlevés de dessus les dix-huit pieds du centre sus-mentionnés et déposés en dehors de la ligne des deux fossés.

Il sera fait sur les rivières, ruissaux, coulées et décharges, des ponts solides, de dix-huit pieds roulants, avec lices et gardes-côtes; ces ponts seront suffisamment élevés pour n'être pas dérangés ni submergés par les hautes eaux; les lambourdes des principaux ponts seront à trois pieds au-dessus de la plus haute eau, et celles des autres ponts en proportion; les quais ou culées seront solidement faits, et joints en queue-d'aronde et empris de pierre suivant le besoin; le pavé en sera équat, chaque morceau n'ayant pas moins de quatre pouces de diamètre au petit bout. Les abuttes des ponts seront aussi pavés et garnis de lices jusqu'à une distance convenable et de même largeur que les ponts.

Les côtes seront adoucies de manière que la montée n'exécute nulle part, cinq pieds par perche. Les rivières et ruissaux que le chemin intercepte, (excepté la rivière Gentilly, qui sera nettoyée par un contrat privé), seront nettoyés à une distance n'excédant pas cent pieds de chaque côté, ou deux cents pieds d'un côté seulement au choix des commissaires.

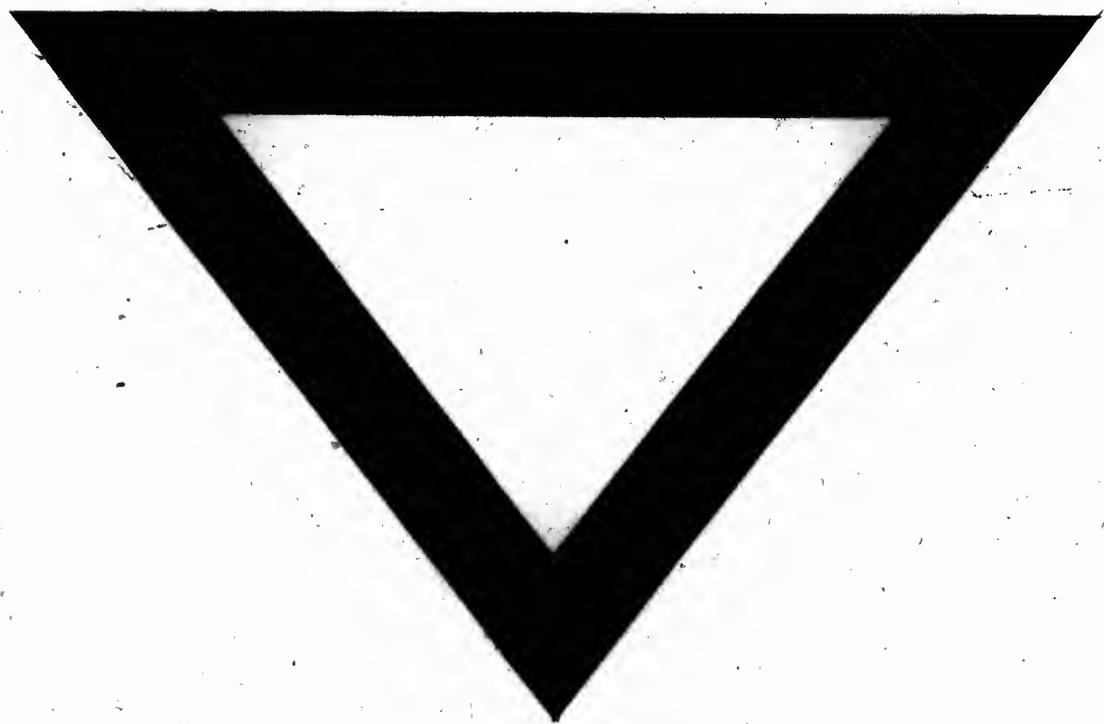
Il sera reçues des propositions séparées pour le pont de la rivière Gentilly, qui intercepte le chemin sur le 18e lot; elle a dans cet endroit trente mailles, ou vingt-deux pieds de large suivant le rapport de maître J. B. Demers, arpenteur. Ce pont sera de même largeur que ceux ci-haut mentionnés, fait de même manière et des mêmes matériaux. Les autres ponts ne seront pas payés à part. Il sera également reçues des propositions à part pour la partie du chemin qui intercepte la sarsine sur les lots no. 21, 22 et 23. Le bois qui sert actuellement de pavé, sera abandonné à l'entrepreneur et sera admis comme de longueur suffisante. Les fossés y seront de trois pieds de large et trois de profondeur, plus ou moins, suivant le besoin, pour donner le cours à l'eau.

La mesure française est celle qui sera suivie dans tous les cas. Sera excepté du contrat le front des deux fermes des sieurs L. A. Lagueux et Jean et Charles Langevin, formant ensemble les deux tiers du 1er lot du 1er rang et sur lesquelles le chemin est déjà fait.

Tous les dits ouvrages seront vus, visités et reçus par experts; devront se commencer vers le premier de juillet prochain et être reçus vers le 1er de novembre susdit prochain; si cependant les mauvais temps ne permettent pas de compléter les dits ouvrages cette année, la partie suivante pourra être remise à l'année prochaine, savoir: les abattis et les ponts, pourvu toujours que le tout puisse être visité et reçu au premier d'octobre de la dite année.

Les termes de paiement seront: un sixième en passant acte, deux sixièmes à fur et mesure que l'ouvrage avancera et les trois autres sixièmes après la confection, visite et réception de tous les dits ouvrages.

Les contracteurs fourniront deux bonnes et suffisantes cautions à la satisfaction des commissaires. Les noms des cautions seront mentionnés dans les propositions, qui seront remises cachetées, le ou avant le dit de juin prochain à aucun des commissaires; il







•